



PORT DE COMMERCE DE PORT-LA NOUVELLE
CCI DE L'AUDE
3 BOULEVARD CAMILLE PELLETAN
CS 30011 - 11890 CARCASSONNE CEDEX

AVIS D'APPEL A PROJET

EXPLOITATION DE SURFACES COUVERTES DESTINEES A LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE DE MARCHANDISES VRAC ET CONVENTIONNELLES. HANGAR B

AVIS N°2020/RN26

PUBLIE LE : 17/11/2020

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : le 8 décembre 2020 – 12h

1. ENTITE :

Propriété de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée depuis 2007, l'exploitation, la gestion et le développement du port de commerce de Port-La Nouvelle sont confiés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue le 06 novembre 2017 avec la Région, se terminant au 30 avril 2021.

La Région Occitanie a lancé un avis de concession pour l'attribution, pour une durée de 40 ans à compter du 1er mai 2021, d'un contrat de concession de service public portant sur l'aménagement, l'exploitation et la gestion du port de commerce de Port-La Nouvelle avec constitution d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) dédiée.

La création de cette nouvelle entité sera effective au 1er mai 2021.

L'Autorité Portuaire et le Délégataire ont autorisé le transfert au 1er mai 2021, au profit du nouvel exploitant, de tous les contrats et conventions conclus par la CCI AUDE – DSP Port de Commerce et nécessaires au transfert et à la continuité de l'activité de ses services.

2. CONTEXTE :

Port-La Nouvelle est le 3^{ème} port français de Méditerranée, le 2^{ème} pour l'importation des produits pétroliers et le 1^{er} pour l'exportation des céréales. Le trafic annuel représente 1 605 772 t en 2019 pour 220 navires en escale. A mi-chemin entre Marseille et Barcelone et au carrefour des autoroutes A9, A61 et A75, il constitue le débouché maritime naturel de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et du centre de la France.

Bénéficiant d'infrastructures de qualité et d'une offre de services complète, le port opère toutes les catégories de marchandises : produits pétroliers, liquides alimentaires et industriels, céréales, vrac secs et agro-

alimentaires, marchandises diverses et colis lourds. Ses principaux échanges concernent les pays méditerranéens, l'Europe et l'Afrique de l'Ouest.

Le port est embranché fer et présente les capacités et équipements suivants :

- 160 000 m² de terre-plein
- 13 300 m² de stockage couvert
- une capacité de stockage liquide de 220 000 m³
- 2 portiques céréales exploités dans le cadre d'une AOP-OSP
- 3 silos à céréales de capacité totale de 75 600 t
- 2 silos à ciment d'une capacité totale de 7 000 t
- 1250 m linéaires de quai (6 postes à quai)
 - Postes à quai vrac et conventionnels: n° 6, 7 and 8 (conditions nautiques admissibles : 145 m de long x 22 m de large x 8 m de tirant-d'eau été).
- un sea-line
- Equipements publics de manutention :
 - 1 grue mobile Liebherr LHM 280 – 84 t – 2 cables
 - 1 mobile crane Liebherr LHM 280 - 84 t - 4 cables
 - 1 grue sur rails KOCKS – 40 t
 - 1 trémie - capacité 45t
 - 2 bennes MRS 14 m³ - densité 2,65 t/m³
 - 1 benne MRS 18 m³ – densité 0,9 t/m³
 - 1 benne 15 m³ : densité 0,9 t/m³.
 - 1 benne 16,7 m³ : densité 1,6 t/ m³
 - 1 benne 22 m³ : densité 0,9 t/m³.
 - 1 benne 28 m³ : densité 1 t/m³.
 - 1 spreader manuel TEC 20 ft
 - 1 spreader manuel TEC 40 ft
 - 1 pince à bois (MRS)

Le projet d'extension du port en cours de réalisation concerne la construction d'une nouvelle infrastructure en capacité de recevoir de plus grands navires, d'augmenter les zones de manutention et de stockage. Il permettra d'accueillir des navires jusqu'à 225 m de long x 36 m de large x 14,50 m de tirant d'eau (environ 70 à 80 000 tonnes de port en lourd).

Le futur port intègrera environ 70 ha de nouveaux terminaux et une zone industrielle de 80 hectares. Une attention particulière est portée au développement du mode ferroviaire, notamment pour faciliter la distribution vers le Nord de l'Europe.

3. OBJET DE L'APPEL A PROJET :

La présente procédure a pour objet de rechercher et de trouver un porteur de projet source de trafic maritime (tant à l'import qu'à l'export) générateur d'activité pour nos opérateurs de manutention, et nécessitant l'exploitation de surfaces de stockage couvertes pour l'entreposage de marchandises vrac et conventionnelles, cohérentes avec l'environnement des zones déjà mises à disposition.

Les activités pressenties doivent répondre, notamment aux enjeux suivants :

- aptes à développer les échanges maritimes et créatrices de valeur ajoutée locale
- porteuses d'activité portuaire sur les années à venir
- être respectueuses de l'environnement en maîtrisant les nuisances

Le présent appel à projet concerne :

L'exploitation de surfaces couvertes destinées au stockage et à la manutention de marchandises diverses en vrac et conventionnel nécessitant un stockage couvert, liée à l'activité portuaire tant à l'import qu'à l'export maritime.

La surface couverte globale et indivisible s'établit à 2 680 m².

L'accès aux cellules s'effectue par des portails coulissants de façade.

Un plan est fourni en annexe.

Le hangar ne pourra pas être fractionné entre plusieurs utilisateurs. Une proposition contraire du candidat entraînera l'irrecevabilité de la candidature.

4. DUREE DE L'AUTORISATION :

La durée de la convention d'occupation temporaire (COT) sera de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

5. MODALITES DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET :

La présente procédure d'appel à projet pour le choix d'un bénéficiaire de convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire visée ci-dessus, est une procédure qui répond aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général des Personnes Publiques. Cette procédure n'est pas soumise à la réglementation relative aux marchés publics et aux concessions.

6. PRINCIPALES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION :

Les cellules seront mises à disposition sous le régime de la convention d'occupation temporaire, précaire et révocable, non constitutive de droits réels et conclue dans le respect des dispositions et sous le régime du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

7. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS D'OCCUPATION ET JUGEMENT DES OFFRES :

Les dossiers seront sélectionnés au regard des critères suivants (sur une base 100) :

- Pertinence économique du projet **(30)**

- Perspectives de trafic maritime dont part nouveaux trafics (engagements de tonnage)
- Viabilité financière du projet
- Droits de port générés
- Utilisation des outillages portuaires publics
- Equipements de manutention privés (chargeuses, chariots élévateurs, reach stackers, lignes et systèmes de convoyage/d'ensachage, bandes transporteuses...)

Le candidat pourra proposer une durée d'occupation majorée de 3 mois (portant l'échéance de la COT au 31 mars 2022), sous réserve de justifier d'engagements de trafics étayés. Le comité de sélection se réserve le droit d'examen en recevabilité de ladite proposition.

- Montant de la redevance et garanties de tonnage **(25)**

- La redevance due pour l'occupation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titre de l'autorisation. Aussi il est attendu du candidat une proposition tarifaire à minima répondant aux tarifs publics applicables qui correspondent au niveau de service en l'état et des aménagements actuels et prévus (94,58€ H.T/jour).
- Les pénalités applicables en cas d'engagement de tonnage non honoré sur toute la durée de la convention. Le candidat présentera un engagement en garantie de tonnage chiffré (€/tonne).

- Qualité environnementale du projet **(20)**

- Modalités d'exploitation du hangar
- Management environnemental
- Mesures de protection contre les pollutions
- Classement et prescriptions ICPE de l'installation
- Pré et post acheminements

- Garanties financières de l'entreprise candidate en terme, notamment, de solvabilité **(15)**

- Lettre(s) d'intention de partenaires, sociétés, clients, prospects ayant obligatoirement un lien direct avec l'activité portuaire et l'emploi des équipements et aménagements publics du port de commerce de Port-La Nouvelle **(10)**

Ces différents critères permettront de sélectionner les projets concrets et argumentés présentant un intérêt avéré au regard des perspectives de développement du port de commerce de Port-La Nouvelle. Pour vérifier la validité des offres, il pourra être prévu une audition des candidats répondant aux critères ci-dessus.

Les candidats ayant présenté une offre seront informés des résultats de l'attribution au plus tard le 24 décembre 2020.

La CCI de l'Aude se réserve la faculté de ne pas donner suite à cet avis d'appel à projet. Dans ce cas, la CCI de l'Aude informera les candidats d'une telle décision qui ne donnera lieu à aucune indemnité.

8. COMPOSITION DU DOSSIER A FOURNIR :

Les sociétés souhaitant candidater doivent déposer, dans le délai indiqué en préambule, un dossier composé des documents suivants :

- Lettre de candidature par laquelle le candidat précise notamment son identité, ses coordonnées
- Une présentation générale du candidat : historique de l'activité, présentation des dirigeants et de la structure du capital social, descriptif de l'activité (marché / produits / hinterland / foreland), moyens humains et techniques, stratégie de développement de l'entreprise,
- Un extrait K-BIS ou tout document équivalent, datant de moins de 3 mois, établissant les pouvoirs de la personne habilitée à représenter le candidat,
- Une note descriptive du projet permettant d'apprécier la candidature au regard des critères de sélection (Cf. chapitre 7),
- Une présentation et un plan de principe des modalités d'exploitation du hangar :
 - o Nature et volume des produits stockés
 - o Ratio types de flux (import / export)
 - o Prévisions de trafic portuaire généré
 - o Gabarit(s) des navires et nombre d'escales projetées
 - o Pré et post acheminements
 - o Prévisions d'utilisation de l'outillage portuaire (équipements, durée, fréquence)
 - o Descriptif des modes opératoires de manutention (matériel, personnel)
 - o Durées de stockage (taux de rotation)
 - o Notice technique densités des produits et conditions de stockage notamment au regard de la nomenclature ICPE
- Dossier de références,
- Lettre(s) d'intention de partenaires, sociétés, clients, prospects, ayant obligatoirement un lien direct avec l'activité portuaire et l'emploi des équipements et aménagements publics du port de commerce de Port-La Nouvelle,



Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité. Les dossiers incomplets au regard des informations et documents exigés ci-dessus ou ne respectant pas les conditions formalisées de présentation du dossier de candidature imposées par le présent appel à projet seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

9. MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION :

L'établissement public contractant se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les plis des candidats devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 8 décembre 2020 avant 12h.

Les plis parvenus au-delà de cette date et cette heure limites sont irrecevables et seront renvoyés à l'expéditeur sans avoir été préalablement ouverts.

Les plis cachetés doivent être transmis à la CCI de l'Aude, en mains propres contre récépissé ou par lettre recommandée avec avis de réception. Le candidat indiquera sur l'enveloppe extérieure son nom et adresse et apposera la mention « Dossier de candidature relatif à la mise à disposition par la CCI de l'Aude de surfaces couvertes de manutention et stockage de marchandises diverses en vrac – Hangar B – NE PAS OUVRIR » à l'adresse suivante :

DSP PORT DE COMMERCE DE PORT-LA NOUVELLE

CCI DE L'AUDE

876 AVENUE ADOLPHE TURREL

11210 PORT-LA NOUVELLE

TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE charlotte.mauger@pln-port.com